

Les jeunes Réunionnais peinent à acquérir leur autonomie

Une fois sortis du système scolaire, seulement un quart des Réunionnais de moins de 30 ans ont à la fois leur propre logement et un emploi, prenant ainsi pleinement leur autonomie. Ils sont moitié moins nombreux que les jeunes en France métropolitaine. Les titulaires d'un diplôme du supérieur sont les plus autonomes (70 % à 29 ans). Ils accèdent plus facilement à un emploi, ce qui leur facilite l'accès à un logement. À l'opposé, les jeunes sans diplôme éprouvent beaucoup de difficultés. Ils arrêtent leurs études vers 17 ans et seulement un sur dix accède à l'autonomie par la suite.

Les jeunes hommes et femmes n'accèdent pas à l'autonomie de la même manière. Les jeunes femmes ont deux fois plus souvent leur propre logement. En majorité, elles sont en couple avec un homme qui travaille ou elles élèvent seules leur(s) enfant(s). En revanche, les femmes sont moins souvent en emploi (37 %) que les hommes (44 %).

Pour les hommes, avoir un emploi conditionne fortement l'accès à un logement mais il n'est pas suffisant. La stabilité de l'emploi et son niveau de qualification influent également.

Édouard Fabre, Insee

L'autonomie est mesurée dans cette étude par le fait de vivre dans son propre logement et d'avoir un emploi. Elle est difficile à acquérir pour les jeunes Réunionnais dans un contexte de marché du travail tendu.

Tant qu'ils sont scolarisés, les jeunes accèdent peu à l'autonomie. En effet, la plupart des jeunes encore scolarisés n'ont pas d'emploi (91 %) ou vivent dans le logement familial (81 % contre 66 % en France métropolitaine). Parmi les 58 500 jeunes scolarisés, seulement 1 400 ont à la fois un emploi et leur propre logement. L'autonomie s'acquiert donc après les études (figure 1). En moyenne, les Réunionnais arrêtent leur scolarité à 19 ans. Parmi les jeunes de 16 à 29 ans qui ont quitté le système scolaire, 24 % ont un emploi et vivent dans leur propre logement, les jeunes femmes (26 %) un peu plus souvent que les jeunes hommes (22 %). En France métropolitaine, la

1 Les jeunes diplômés du supérieur sont deux fois plus souvent autonomes

Part des jeunes qui ont leur propre logement et un emploi selon le sexe et le niveau de diplôme

	Ont un logement	Ont un emploi (en %)	Sont autonomes	Sont autonomes (en nombre)
Hommes Réunion	34	44	22	11 600
Sans diplôme	23	27	10	2 100
CAP, BEP, BAC	36	49	23	6 000
Diplôme du supérieur	58	77	51	3 500
Femmes Réunion	64	37	26	14 100
Sans diplôme	62	14	9	1 500
CAP, BEP, BAC	61	35	23	6 000
Diplôme du supérieur	73	74	58	6 600
Ensemble Réunion	49	40	24	25 700
Sans diplôme	41	21	10	3 700
CAP, BEP, BAC	48	42	23	1 200
Diplôme du supérieur	68	75	55	10 000
Ensemble France métropolitaine	65	70	51	-

Champ : jeunes âgés de 16 à 29 ans ayant quitté le système scolaire.

Lecture : 34 % des jeunes hommes ont leur propre logement et 44 % sont en emploi. Au total, 22 % des jeunes hommes sont autonomes (soit 11 600).

Source : Insee, Recensement de la population 2011.

moitié des jeunes qui ont fini leurs études sont autonomes.

Au final, sur l'ensemble des jeunes de 16 à 29 ans, seulement un sur six vit dans son propre logement et occupe un emploi à La Réunion, contre un sur trois en France.

Le niveau de formation détermine l'accès à l'autonomie

Le niveau de formation est déterminant dans le parcours des jeunes vers l'accès à l'autonomie (figure 2). Plus de la moitié des jeunes diplômés du supérieur sont autonomes, contre 23 % des jeunes titulaires d'un baccalauréat ou d'un CAP et 10 % des jeunes sans diplôme. Avoir un diplôme favorise l'obtention d'un emploi qui permet à son tour l'accès à un logement indépendant et donc d'atteindre l'autonomie.

Un jeune avec un diplôme a trois fois plus de chances d'être en emploi que sans diplôme. Lorsqu'il a un emploi, un jeune a 1,4 fois plus de chances d'avoir son propre logement. Si l'emploi est stable, c'est-à-dire en contrat à durée indéterminée et à temps complet, les chances d'être autonome augmentent encore. Par ailleurs, plus le niveau de diplôme est élevé, plus l'employabilité est forte et plus l'emploi décroché sera stable, qualifié et bien rémunéré, réunissant des conditions favorables à l'accès à un logement autonome.

Des jeunes sans diplôme éloignés de l'autonomie, faute d'emploi

Seulement 10 % des jeunes sans diplôme accèdent à l'autonomie. Ils rencontrent en effet de grandes difficultés pour s'insérer sur le marché du travail. En moyenne, ces jeunes finissent leurs études à l'âge de 17 ans. Une fois sortis du système scolaire, seulement 14 % des femmes et 27 % des hommes de moins de 30 ans sans diplôme travaillent.

Face à cette pénurie d'emploi, les hommes sont contraints de rester vivre chez leurs parents. Ce n'est qu'à partir de 29 ans que plus de la moitié d'entre eux disposent de leur propre logement (figures 3). Ils vivent alors principalement en couple avec enfant(s). À cet âge, leur taux d'emploi reste cependant faible (39 %). Au final, seulement un quart des hommes sans diplôme sont autonomes à 29 ans.

Même si elles sont moins souvent en emploi, les jeunes femmes sans diplôme accèdent à un logement beaucoup plus tôt que les hommes. Elles sont même, de tous les jeunes réunionnais, y compris les plus diplômés, les plus précoces à quitter le foyer parental. À 21 ans, plus de la moitié ont leur propre logement alors que seulement 16 % ont un emploi. À cet âge, 43 % ont déjà un enfant (58 % à 23 ans). La moitié des mères élèvent seule leur(s) enfant(s). Elles peuvent alors bénéficier d'une aide financière spécifique au parent isolé qui leur permet d'accéder plus facilement à un logement auprès des bailleurs sociaux.

Parmi les jeunes femmes non diplômées qui vivent en couple, 40 % ont un conjoint qui travaille. Seules ou en couple, la situation des non-diplômées restent précaire. À 29 ans, 84 % des non-diplômées vivent dans leur propre logement, mais seulement 21 % d'entre elles sont en emploi. De ce fait, leur taux d'autonomie reste très faible à cet âge (18 %).

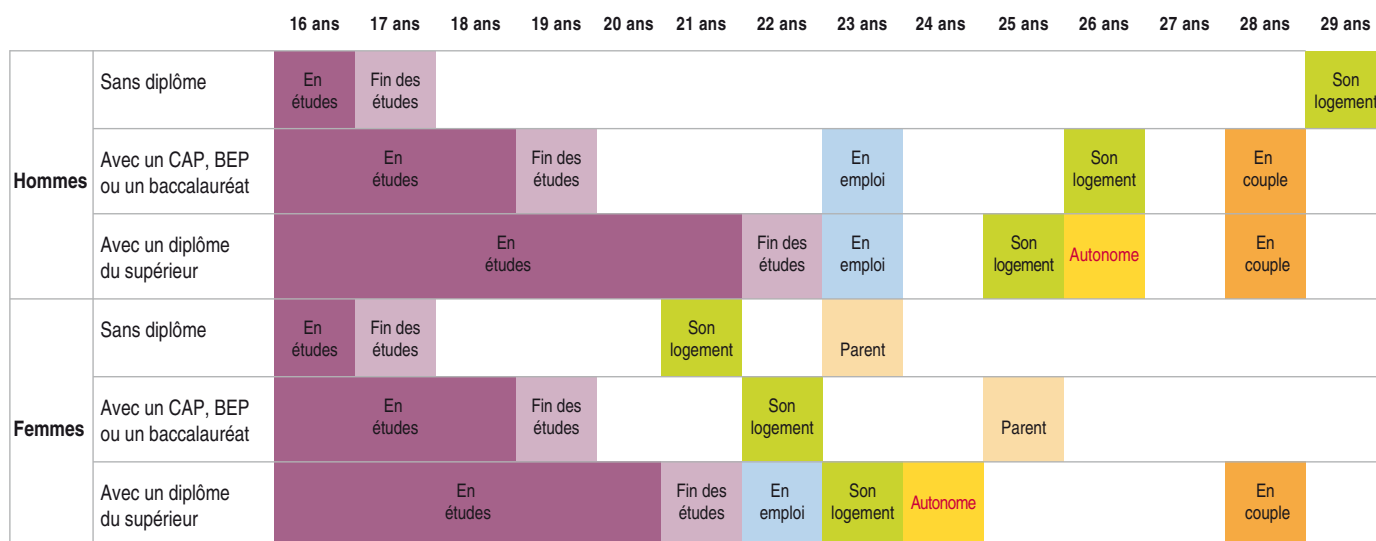
Les contrats courts retardent l'autonomie des diplômés d'un CAP, BEP ou d'un baccalauréat

Un quart des jeunes titulaires d'un CAP, BEP ou d'un baccalauréat sont autonomes. La moitié ont terminé leurs études à 19 ans. Les hommes accèdent plus rapidement à un emploi. À 23 ans, plus de la moitié travaillent, mais le départ du domicile parental n'est pas immédiat. Parmi ceux qui travaillent, la moitié sont ouvriers et sont en contrat à durée limitée (CDD, contrat aidé, intérim, etc.), ce qui limite leur accès au logement. Ce n'est qu'à partir de 26 ans que plus de la moitié des hommes de ce niveau de diplôme ont leur propre domicile. Ils vivent en majorité en couple, souvent avec des enfants. À 29 ans, 47 % des hommes titulaires d'un CAP, BEP ou BAC sont autonomes avec un emploi et un logement.

Les femmes de ce niveau de diplôme quittent le domicile parental plus vite mais accèdent moins souvent à l'emploi. La majorité d'entre elles ont quitté le domicile parental à 22 ans, soit quatre années avant les hommes de même niveau de formation.

2 Les jeunes femmes diplômées du supérieur deviennent autonomes le plus vite

Âge où plus de la moitié des jeunes franchissent une étape de l'accès à l'autonomie



Lecture : à 17 ans, plus de la moitié des jeunes hommes sans diplôme ont arrêté leurs études. À 29 ans plus de la moitié d'entre eux ont leur propre logement. C'est après 29 ans que plus de la moitié d'entre eux sont en emploi ou encore autonomes, parents ou en couple.

À 21 ans, plus de la moitié des femmes diplômées du supérieur ont terminé leurs études. À 22 ans, elles sont plus de la moitié à être en emploi. À 23 ans, plus de la moitié vivent dans leur propre logement. À 24 ans, plus de la moitié sont autonomes. Enfin à 28 ans plus de la moitié d'entre elles sont en couple. C'est après 29 ans que plus de la moitié des femmes diplômées du supérieur ont leur premier enfant.

Source : Insee, recensement harmonisé de la population 2011.

À cet âge, très peu travaillent (32 %).

La majorité des femmes de ce niveau de diplôme qui ont leur propre logement vivent soit avec un homme qui travaille (37 %), soit seules avec leur(s) enfant(s) (32 %). Dès 25 ans, plus de la moitié sont mères. Parmi elles, 37 % élèvent seule leur(s) enfant(s). À 29 ans, 36 % des femmes de ce niveau de formation sont autonomes. La plupart (83 %) vivent dans leur propre logement mais moins de la moitié travaillent (43 % contre 64 % des hommes).

Les diplômés du supérieur enchaînent études, emploi et logement

Les jeunes titulaires d'un diplôme du supérieur sont de loin les plus autonomes (55 %). Les jeunes femmes le sont encore plus que les hommes (58 % contre 51 %) et surtout plus tôt. La moitié des diplômées du supérieur sont autonomes à 24 ans, soit deux ans plus tôt que les hommes. Leurs parcours vers l'autonomie s'enchaînent plus rapidement que pour les autres niveaux de formation. Les femmes diplômées du supérieur terminent leurs études en moyenne à 21 ans. Un an plus tard, 61 % d'entre elles travaillent déjà. À 23 ans, plus de la moitié ont quitté le domicile parental pour vivre le plus souvent en couple sans enfant.

Pour les hommes, l'accès à l'autonomie est légèrement plus tardif. Ils finissent leurs études en moyenne à 22 ans, soit une année plus tard que les filles. À 23 ans, les deux tiers sont en emploi. Toutefois, la majorité d'entre eux restent encore au moins une année chez leurs parents. Ce n'est qu'à partir de 25 ans que plus de la moitié des hommes diplômés du supérieur ont leur propre logement.

Comme les femmes, ils s'installent principalement en couple sans avoir d'enfant. Enfin, à 26 ans, la majorité sont autonomes. À 29 ans, le niveau d'autonomie des jeunes titulaires d'un diplôme du supérieur est élevé : sept jeunes sur dix, hommes ou femmes, ont un emploi et vivent dans leur propre logement. À cet âge, ils vivent en majorité en couple, le plus souvent avec des enfants. Parmi les femmes diplômées du supérieur, 47 % sont mères à 29 ans.

Pour les hommes, l'emploi conditionne l'accès à un logement

Pour les hommes, avoir un emploi est une condition forte pour emménager dans son propre logement. Travailler multiplie par 2,3 les chances d'accéder à un logement contre 1,2 pour les jeunes femmes. Ainsi, 49 % des jeunes hommes en emploi vivent dans leur propre logement contre seulement 21 % de ceux qui n'ont pas d'emploi (figure 4). Mais si un emploi est souvent

nécessaire, il n'est pas suffisant pour obtenir son premier logement indépendant.

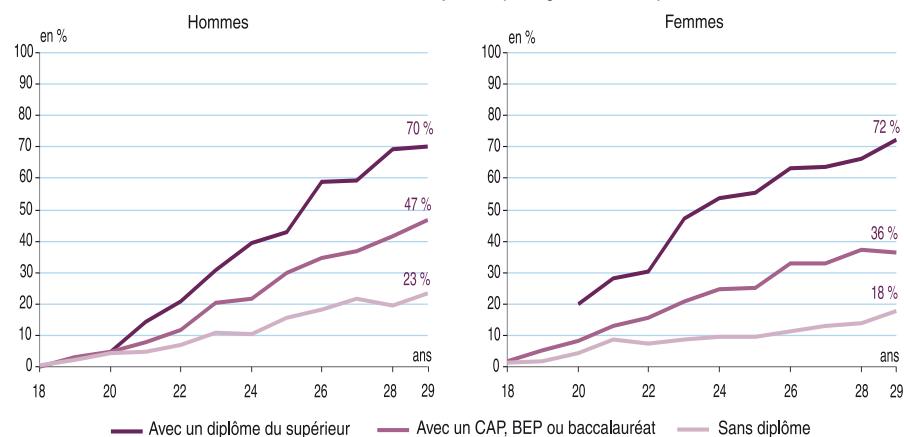
Pour les jeunes hommes, la stabilité de l'emploi est le critère le plus décisif pour accéder à un logement. Les plus précaires sont contraints de rester chez leurs parents. Ainsi, 57 % des jeunes hommes en contrat à durée indéterminée (CDI) ont leur propre logement contre seulement 39 % des jeunes en contrat à durée déterminée (CDD) et 28 % des jeunes en contrat précaire (contrat aidé, intérim, etc.). Or, les jeunes hommes

débutent souvent leur vie active par un emploi à durée limitée. Ces contrats à durée limitée concernent ainsi 52 % des jeunes de moins de 25 ans et 27 % entre 25 et 29 ans. En conséquence, seulement 29 % des salariés de moins de 25 ans ont leur propre logement, contre 64 % entre 25 et 29 ans.

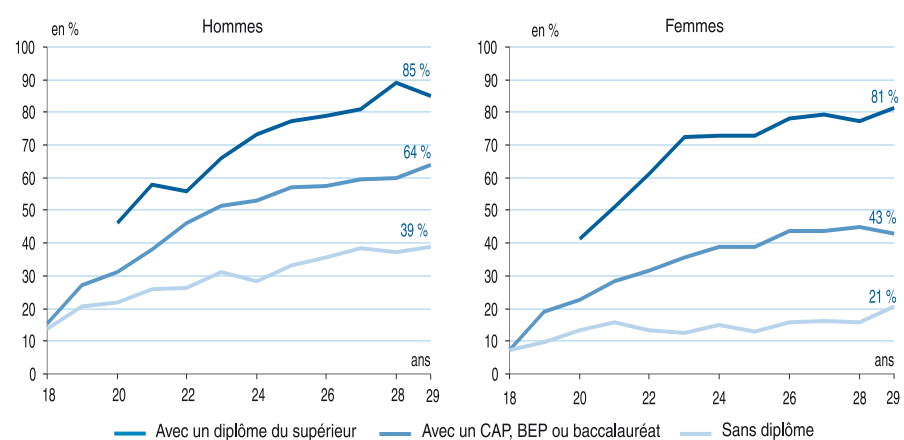
Le temps partiel contraint également les jeunes hommes. Seulement 35 % des hommes à temps partiel ont accès à un logement, les autres restant vivre chez leurs parents ou un membre de leur famille.

3 Sept titulaires d'un diplôme du supérieur sur dix sont autonomes à 29 ans

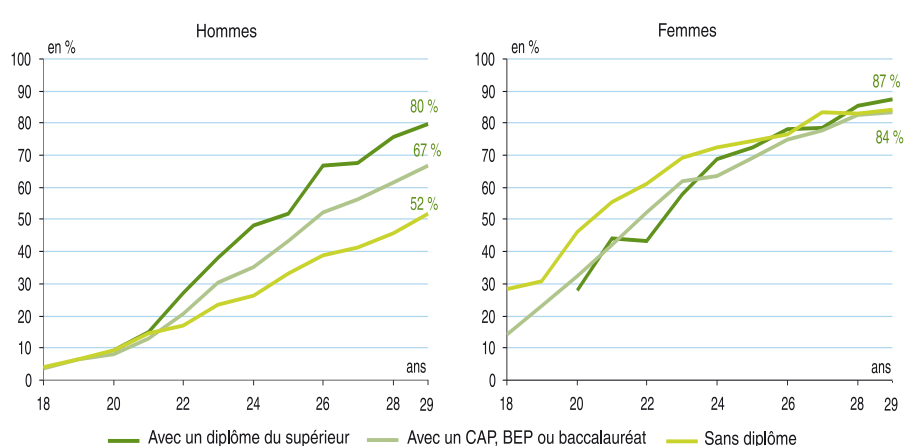
Taux d'autonomie des jeunes par âge, sexe et diplôme



Taux d'emploi des jeunes par âge, sexe et diplôme



Part des jeunes ayant leur propre logement par âge, sexe et diplôme



Lecture : la courbe pour les diplômés du supérieur ne commence qu'à partir de 20 ans car il n'y a pas assez d'individus de moins de 20 ans de ce niveau de diplôme pour calculer un taux d'autonomie significatif.

Source : Insee, Recensement de la population 2011.

Les jeunes hommes ayant les emplois les plus qualifiés accèdent plus facilement à un logement : 71 % des cadres contre seulement 42 % des ouvriers et 45 % des employés. Outre une rémunération plus faible, les ouvriers et les employés travaillent plus souvent en contrat à durée limitée (44 %) ou à temps partiel (21 %), ce qui réduit encore leurs capacités à accéder à un logement. Au contraire, seulement 22 % des cadres ont un contrat à durée limitée et 8 % sont à temps partiel.

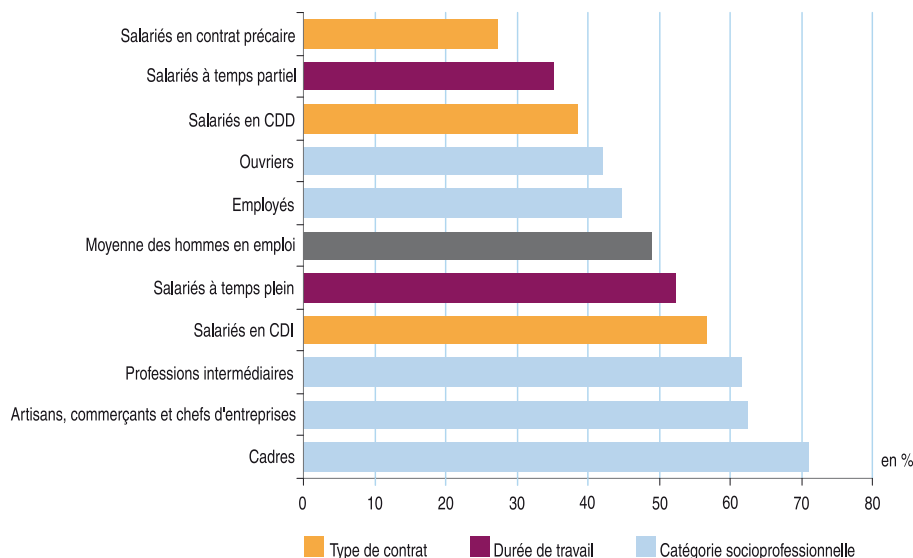
Le secteur d'activité n'a pas d'influence sur la capacité des jeunes à prendre leur indépendance (figure 5). À catégorie sociale égale, les différences de rémunérations entre les secteurs ne sont pas suffisamment importantes pour être déterminantes. Seuls la stabilité de l'emploi, la durée du travail et la catégorie sociale influent.

Indépendamment de l'emploi, les femmes accèdent souvent à un logement

Les femmes sont plus souvent indépendantes en ayant leur propre logement, quelle que soit leur situation face à l'emploi. Quand elles travaillent, 70 % d'entre elles sont indépendantes. Et même sans emploi, elles ont plus souvent leur propre domicile que les hommes qui travaillent (60 % contre 49 %). Deux raisons contribuent à cet écart. D'une part, elles vivent deux fois plus souvent en couple avec un conjoint qui travaille (26 % contre 11 % des hommes), ce qui facilite l'accès à un logement indépendant. D'autre part, les femmes qui élèvent seules leur(s) enfant(s) peuvent bénéficier d'aides et accéder plus facilement à un logement. Entre 16 et 29 ans, 11 500 jeunes femmes sont mères de famille monoparentale, soit 13 % d'entre elles. Parmi ces jeunes mères célibataires, 86 % vivent dans un logement indépendant alors qu'elles ne sont que 20 % à travailler. ■

4 Les jeunes hommes en contrat précaire n'accèdent que rarement à un logement

Part des jeunes hommes ayant leur propre logement selon les conditions d'emploi



Lecture : 71 % des hommes de 16 à 29 ans ayant un emploi de cadre ont leur propre logement à La Réunion en 2011.

Source : Insee, Recensement de la population 2011.

5 Le type de contrat de travail est la variable d'emploi qui influe le plus sur l'accès à un logement pour les hommes

Analyse de la relation emploi-logement selon le type de contrat de travail, la catégorie socioprofessionnelle, la durée de travail et le secteur d'activité pour les jeunes hommes à La Réunion

	Contribution au modèle
Type de contrat de travail	*****
Salarié en CDI	+++++
Salarié en CDD	---
Salarié en contrat précaire	----
Catégorie socioprofessionnelle	***
Cadre	++
Profession intermédiaire	+
Employé	--
Ouvrier	--
Durée de travail	*
À temps complet	+
À temps partiel	-
Secteur d'activité	ns

Lecture : le type de contrat de travail influe le plus sur l'accès à un logement. Toutes choses égales par ailleurs, travailler en CDI augmente fortement les chances d'accéder à un logement alors que travailler en CDD ou en contrat précaire les diminue.

ns : non-significatif ; le secteur dans lequel la personne travaille n'influence pas l'accès à un logement.

Source : Insee, recensement de la population 2011.

Insee La Réunion - Mayotte
Parc technologique
10, rue Demarne - CS 72011
97443 Saint-Denis Cedex 9

Directrice de la publication :
Valérie Roux

Rédactrice en chef :
Claire Grangé

Maquettiste :
Jocelyne Damour
ISSN : 2275-4318
ISSN : 2272-3765
© Insee 2015

Pour en savoir plus

- Chaussy C., Daudin V., Besson L., Brasset M., Fabre E., « Portrait de la jeunesse réunionnaise, les clefs de l'autonomie », *Insee Dossier Réunion* n° 2, 2014.

